Conseil des droits de l’homme

44e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Azerbaïdjan**

Genève, le 14 novembre 2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie l’Azerbaïdjan pour sa présentation et formule les recommandations suivantes :

1. Appliquer les arrêts de la Cour européenne des droits de l’homme (CEDH), ainsi que les recommandations de la Commission de Venise et de l’OSCE/ODIHR en matière de droits aux libertés d’expression, d’association et de réunion pacifique.

2. Prendre des mesures appropriées pour combattre et éliminer la discrimination fondée sur des motifs ethniques, religieux, linguistiques ou autres, réviser sa législation en la matière pour la mettre en conformité avec les normes et standards internationaux en matière de droits de l'homme et adopter la loi sur la prévention et l’abolition de la discrimination raciale.

3. Garantir le droit au retour volontaire et durable des Arméniens et Arméniennes du Karabagh en toute sécurité et dignité, leurs droits de propriété, ainsi que la protection des biens culturels et religieux, conformément aux obligations internationales.

Je vous remercie.